Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

Remplir votre rapport de conformité sur l'accessibilité

Vous devez remplir les champs obligatoires de chaque page avant de pouvoir passer à la page suivante. Les champs obligatoires sont suivis d'un astérisque (*).

Commencez par sauvegarder le formulaire dans votre ordinateur, puis ouvrez-le avec la dernière version d'Adobe Reader. Vous pouvez le sauvegarder à tout moment et y revenir plus tard. Avant de l'envoyer, vous pouvez le distribuer dans votre organisme pour obtenir des commentaires.

Pour remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- Nom légal de l'organisme
- Numéro d'entreprise (NE9) à neuf chiffres. Il s'agit du numéro que l'Agence du revenu du Canada utilise pour identifier votre organisme. Vous le trouverez sur vos déclarations de taxes fédérales et provinciales. Si votre organisme n'a pas de numéro d'entreprise (NE9), contactez-nous pour recevoir un identificateur LAPHO en remplacement.
- Catégorie d'organisme (FPO/ALO, Organisation du secteur public désigné, Entreprise ou organisme sans but lucratif)

Remarque: Si vous sélectionnez la mauvaise catégorie d'organisme, vous verrez des questions qui ne vous concernent pas. Vous devrez rectifier la catégorie et entrer de nouveau vos données pour réussir à envoyer votre rapport.

- Nombre d'employés dans votre organisme en Ontario
- Nom et coordonnées de votre certificateur (p. ex. un administrateur ou un cadre dirigeant qui a l'autorisation légale de dire que le rapport est complet et exact)

Remplir le formulaire pour 20 organismes à la fois

Vous pouvez remplir un seul formulaire pour déposer un rapport portant sur 20 organismes. Pour ce faire, vous devez avoir les renseignements suivants sur chaque organisme:

- Dénomination sociale
- Numéro d'entreprise (NE9) ou identificateur LAPHO
- Nombre d'employés en Ontario
- Adresse

Les renseignements suivants doivent être les mêmes pour chaque organisme :

- · Catégorie d'organisme
- Répartition du nombre d'employés (p. ex. 20-49, 50+)
- Certificateur
- · Réponses à toutes les questions sur la conformité en matière d'accessibilité

Si ce n'est pas le cas, vous devrez remplir un formulaire distinct pour chaque organisme.

Remarque: Les utilisateurs de technologies d'assistance devraient dresser une liste de boutons pour obtenir une liste de liens sur le formulaire.

Commencez votre rapport

Marche à suivre pour remplir le formulaire:

1. Téléchargez et sauvegardez le formulaire

- · Téléchargez et sauvegardez le formulaire dans votre ordinateur
- Ouvrez le formulaire avec la dernière version d'Adobe Reader

2. Entrez les renseignements concernant votre organisme

Entrez les renseignements concernant votre organisme, puis sélectionnez Suivant

3. Comprenez vos obligations

• Si vous avez besoin de renseignements au sujet des exigences à respecter, sélectionnez le lien au site Web qui se trouve à la **partie B: Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité**. Vous serez dirigé vers notre site Web où vous pouvez voir vos obligations.

4. Authentifiez les renseignements

- · Remplissez la partie des renseignements sur le certificateur
- · Le certificateur doit :
 - s'assurer que tous les renseignements inscrits sur le formulaire sont complets et exacts
 - cocher la case pour indiquer que votre organisme lui a autorisé à attester
 - entrer la date d'attestation en sélectionnant la flèche pour ouvrir le calendrier
- Entrez les coordonnées de la personne-ressource principale de votre organisme, c'est-à-dire, de la personne à contacter en cas d'avoir besoin des renseignements supplémentaires. Il peut s'agir du certificateur ou d'une autre personne.

5. Répondez aux questions

- les questions figurant sur le formulaire s'appuient sur les obligations visant votre :
 - catégorie d'organisme
 - répartition du nombre d'employés
- Sélectionnez Oui (si vous vous conformez) ou Non (si vous ne vous conformez pas) pour chaque question.
 Vous pouvez ajouter des commentaires dans la boîte à commentaires qui se trouve au-dessous de chaque question.
- Chaque question du rapport contient des liens vers :
 - l'article du règlement qui se rapporte à la question
 - des ressources utiles qui vous permettent de comprendre les exigences et de vous y conformer
- Quand vous aurez répondu à toutes les questions, sélectionnez **Sauvegarder le formulaire** en bas de la page avant de sélectionnez **Suivant**.
- Passez en revue le sommaire du rapport de conformité sur l'accessibilité.

6. Envoyez votre rapport

- Vous pouvez sauvegarder le formulaire à tout moment en sélectionnant le bouton Sauvegarder le formulaire. Lorsque vous êtes prêt à l'envoyer, sélectionnez le bouton Sauvegarder et soumettre. On vous demandera de sauvegarder d'abord le formulaire dans votre ordinateur. Le formulaire sera ensuite envoyé.
- Attendez de recevoir une confirmation avec un numéro qui indique que votre rapport a été soumis ou qu'un problème est survenu.
- Dès la réception du rapport, un courriel sera envoyé au certificateur et à la personne-ressource principale, comportant :
 - un numéro de confirmation
 - une copie accessible en PDF de votre rapport

Si vous n'avez pas reçu de numéro de confirmation après avoir envoyé le formulaire ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de la LAPHO (ServiceOntario):

Téléphone sans frais : 1-866-515-2025 ATS sans frais : 1-800-268-7095

Téléphone : 416-849-8276

ATS: 416-325-3408

Formats alternatifs

Si vous avez besoin du rapport de conformité sur l'accessibilité dans un format alternatif, veuillez envoyer un courriel à accessibility@ontario.ca



Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

Instructions

Tous les renseignements fournis sont assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte **au moins 20 employés** et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du Règl. de l'Ont. 191/11: Normes d'accessibilité intégrées, vous devez vous conformer à ce règlement comme organisation privée ou organisation sans but lucratif et remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité approprié. Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte **moins de 20 employés** et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du Règl. de l'Ont. 191/11: Normes d'accessibilité intégrées, vous devez vous conformer à ce règlement comme petite entreprise ou organisation sans but lucratif, et vous êtes dispensé de l'obligation de déposer des rapports.

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

A 1 C C	•					
A. Information sur l'organ	isme					
Catégorie d'organisme *			Répartition du nombre Année d		e de	
			d'employe	és *	déclar	ation
Entreprise ou organisme sa	ns but lucratif		50 emplo	oyés et plus	202	23
Détails de l'entreprise			•			
Dénomination sociale de l'orga	nisme *			Nombre d'employés en	Ontario *	Aide
Desjardins Sécurité financiè	ere, compagnie d'	'assurance vie		415		
Numéro d'entreprise (NE9) * 144324795		z cette case si vous avez re ⁄linistère des Services aux a				
Cochez si le nom commerc	ial est le même qu	e la dénomination sociale				
Nom commercial de l'organism	ne .					
Desjardins Assurances						
Secteur qui décrit le mieux la p	rincipale activité c	ommerciale de votre organi	sme *			<u>Aide</u>
Empty	•	_				
Sous-secteur (si possible)						
Groupe industriel (si possible)						
Adresse de correspondance						
Adresse permettant de transm l'organisme pour la LAPHO.	ettre la correspond	dance à la personne respon	isable de d	coordonner les activités d	de conform	ité de
Pays *						
Les champs ci-dessous chang	eront en fonction d	de votre sélection				
Canada	∩ÉU.	○ Internat	ional			

Type d'adresse *							
O Adresse de rue	e Adresse	de rue des	servie par itinéra	aire	○ Autre		
Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de ru	e *				
	200	des comm	nandeurs				
Type de rue	Point cardinal		Ville *		Province *		
Rue			Lévis		QC (Québec)		
Code postal (p. e G6V 6R2	x. A1A 1A1) *						
Adresse comme	rciale						
•	ant de transmettre la de l'organisme pour	•		istrateur/au cadre dirigeant	de l'entreprise, qui est responsable		
✓ Cochez si l'ad	resse commerciale	est la même	e que l'adresse d	de correspondance			
Pays *							
Les champs ci-de	essous changeront	en fonction o	de votre sélectio	n			
Canada	○ É	iU.		OInternational			
Type d'adresse *							
Adresse de rue	e Adresse	de rue des	servie par itinéra	aire	○ Autre		
Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de ru	e *				
	200	des comm	nandeurs				
Type de rue	Point cardinal	l	Ville *		Province *		
Rue			Lévis		QC (Québec)		
Code postal (p. ex. A1A 1A1) * G6V 6R2							



Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

Catégorie d'organisme Entreprise ou Répartition du nombre d'employés 5			
	·	Desjardins Sécurité fir	nancière, compagnie d'assurance
Dénomination sociale de l'organisme	qui fait la declaration	vie	
Numéro d'entreprise de l'organisme d	qui fait la déclaration (N	E9) 144324795	
Il est obligatoire de fournir les renseigner	ments lorsque les champs	s sont suivis d'un astérisqu	ue (*).
B. Comprendre vos obligations en	matière d'accessibilit	é	
Avant de commencer à remplir votre rap d'accessibilité à ontario.ca/accessibilite	oort, vous pouvez obtenir	de l'information sur vos o	bligations en matière
D'autres exigences en matière d'accessi une municipalité	bilité s'appliquent si vous	êtes :	
• un établissement d'enseignemen	t (par exemple, commiss	ion scolaire, collège, unive	ersité ou école)
un producteur de matériel pédag	ogique (par exemple, des	manuels scolaires)	
• un conseil de bibliothèque			
C. Attestation concernant le rap	port de conformité	sur l'accessibilité	
L'article 15 de la <i>Loi de 2005 sur l'acces</i> l'accessibilité englobent une déclaration rapports doivent être signés par une per	attestant que tous les ren	seignements exigés ont é	eté fournis et qu'ils sont exacts. Ces
Remarque : Est coupable d'une infraction rapport accessibilité aux termes de la LA		qui fournit des renseigne	ments faux ou trompeurs dans un
Le certificateur peut désigner une person l'Accessibilité de communiquer avec l'or			
Certificateur : Une personne qui peut lie	er légalement l'organisme	/les organismes.	
Personne-ressource principale : La perd'accessibilité.	ersonne qui représentera	le principal point de conta	ct en ce qui concerne les problèmes
Attestation			
✓ J'atteste que tous les renseignement	s sont exacts et que j'ai le	e pouvoir de lier l'organisa	tion *
Date d'attestation (aaaa-mm-jj) * 2023	3-11-28		
Renseignements sur le certificateu	ır		
Nom de famille * Sabourin		Prénom * Mylène	
Titre du poste *	Autre titre de poste *	iviylerie	Numéro de téléphone d'affaires *
Title du poste	Autre titre de poste		Numero de telepriorie d'ariaires
	iquez ici Adresse courr ATS	iel *	Autre numéro de téléphone
Numéro de poste téléphonique Numéro de télé	copieur		

Personne-ressource	principale de	l'organis	sme/des orga	anismes				
Cochez si la personr	ne-ressource pri	ncipale est	la même que	le certifica Prénom *				
Titre du poste *		Autre titre	e de poste *			Numéro	o de téléphone d'	affaires *
Numéro de poste téléph		iquez ici ATS	Adresse cour	riel *			Autre numéro de téléphone	
Numéro de poste téléphonique	Numéro de télé	copieur						
D. Questions sur le	rapport de	conform	ité sur l'acc	essibilit	té			
Instructions Veuillez répondre à chac préciser une réponse. Si vous avez besoin d'ai s'ouvrira. Utilisez le lien d'information pertinentes	de au sujet d'un à gauche pour c	e question consulter la	en particulier	, cliquez sı	ur les liens aide e	t une no	ouvelle fenêtre du	ı navigateur
Exigences générales								
Votre organisation a d'atteindre l'accessit d'accessibilité conte	-t-elle créé et mi pilité en respecta	ant toutes l					Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 19 en matière d'accessibilit Commentaires au sujet de la question 1		Établisser	ment de politiq	<u>ues</u>	Apprenez-en da respecter pour la		<u>sur les exigence</u> on 1	<u>s à</u>
Votre organisation a (Si oui, veuillez répo			•	ccessibilité	pluriannuel? *		Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 19	1/11, par. 4 (1)	: Plans d'a	ccessibilité		Apprenez-en dar respecter pour la		sur les exigence on 2	<u>s à</u>
2.a. Votre organisa (Si oui, veuillez	tion possède-t-e z répondre aux q			es)			Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont	191/11, par. 4	<u>(1) : Plans</u>	d'accessibilité	<u> </u>	Apprenez-en da respecter pour la		sur les exigence on 2.a	<u>s à</u>
Commentaires au sujet de la question 2.a								

	2.a.i Le plan d'accessibilité de votre organisation est-il affiché s organisation? *	ur le site Web de votre	Oui	○ Non
	Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 (1) : Plans d'accessibilité	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 2.		<u>s à</u>
	Commentaires au sujet de la question 2.a.i			
	2.a.ii Votre organisation fournit-elle le plan d'accessibilité dans lorsqu'on le lui demande? *	un format accessible	Oui	○ Non
	Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 (1) : Plans d'accessibilité	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 2.		<u>s à</u>
	Commentaires au sujet de la question 2.a.ii			
2.b	Votre organisation actualise-t-elle le plan d'accessibilité au moir cinq ans? *	s une fois tous les	Oui	○ Non
<u>Lire</u>	e le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 4 (1) : Plans d'accessibilité	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 2.		<u>s à</u>
au	mmentaires sujet de la estion 2.b			
3. Vot	re organisation offre-t-elle une formation appropriée sur: *			
Lire le	Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 (1) : Formation	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 3	les exigences	<u>s à</u>
3.a	. Le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées de la LAF	PHO? *	Oui	○ Non
	e le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 (1) : Formation	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 3.		<u>s à</u>
au	mmentaires sujet de la estion 3.a			
3.b	Le Code des droits de la personne en ce qui concerne les perso	nnes handicapées? *	Oui	○ Non
Lire	e le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 7 (1) : Formation	Apprenez-en davantage sur respecter pour la question 3.		s à
au	mmentaires sujet de la estion 3.b			

ln	formation et c	communications					
4.	. Votre organisation dispose-t-elle d'un processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations et d'y répondre qui est accessible pour les personnes handicapées? * Remarque: Cette exigence est applicable, peu importe que les clients soient autorisés ou non dans vos installations. (Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)						
<u>Lir</u>	re le Règl. de l'Or	nt. 191/11, par. 11 (1) : Processus de rétroaction	Apprenez-en davanta respecter pour la que		gences à		
	d'aides à Remarqu	anisation informe-t-elle le public de la disponibilité de la communication en ce qui a trait au processus de re le : Cette exigence est applicable, peu importe que le ou non dans vos installations.	étroaction? *	⊚ C	Dui 🔵 Non		
	Lire le Règl. de	l'Ont. 191/11, par. 11 (2) : Processus de rétroaction	Apprenez-en davanta respecter pour la que		gences à		
	Commentaires au sujet de la question 4.a						
<u>Lir</u>	directement ou est en mesure o du site Web)? * (Si oui, veuillez	ion possède-t-elle un (ou plusieurs) site(s) Web qu'el indirectement (« contrôle » s'entend du fait que votre d'ajouter, de retirer ou de modifier du contenu et des frépondre à une question supplémentaire) nt. 191/11, par. 14 : Sites et contenus Web	organisation		○ Non		
<u> </u>	5.a. Tous les s l'accessib Web (à l'e enregistré complets	sites Web de votre organisation se conforment-ils aux vilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du (exception des sous-titres en direct et des audio-descr des)? Dans la boîte de commentaires, veuillez dresse et des adresses de votre contenu Web à la dispositio o, les pages de médias sociaux et les applications. *	Règles pour Consortium World Wide iptions pré- r la liste des noms		oui © Non		
	Lire le Règl. de accessibles	l'Ont. 191/11, par. 14 : Sites et contenus Web	Apprenez-en davanta respecter pour la que		gences à		
	Commentaires au sujet de la question 5.a Voici la liste : Desjardins Sécurité Financière (Français: dsfri.ca, Anglais: dfsin.ca), Régime de rentes du Mouvement Desjardins (rcd-dgp.com), Assistel (assistel.com), Assurance Voyage Desjardins (Français: assurancevoyagedesjardins.ca, Anglais: desjardinstravelinsurance.ca), Desjardins Assurance Vie (Français: desjardinsassurancevie.com, Anglais: desjardinstravelinsurance.ca), Desjardins Assurance Vie (Français: desjardinsassurancevie.com, Anglais: desjardinstravelinsurance.ca), Desjardins Assurance Vie (Français: programmeavotresante.ca / Anglais: healthiscoolprogram.ca), Webi Desjardins Assurance vie (webi.desjardinsassurancevie.com) et Webi support (webisupport.ca). Pour plus de détails, veuillez vous référer à la lettre explicative produite par Desjardins.						

Les services à la clientèle		
 6. Votre organisation offre-t-elle aux personnes suivantes de la forma fourniture de biens, de services ou d'installations aux personnes h Personnel et bénévoles Personnes qui participent à l'élaboration de politiques en matiè 	andicapées? * re d'accessibilité	Oui Non
 Personnes qui fournissent des biens, des services ou des insta de l'organisation 	liations au nom	
(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)		
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.49 : Formation	Apprenez-en davantage sur les ex respecter pour la question 6	rigences à
6.a. La formation comprend-elle tout ce qui suit : *	•	Oui Non
un examen des objets de la LAPHO?un examen des objets des normes pour les services à la	clientèle?	
 façon d'interagir et de communiquer avec les personnes handicaps? 	ayant divers types de	
 façon d'interagir avec les personnes handicapées qui util accessoire fonctionnel ou qui ont besoin d'un chien-guid d'assistance ou d'une personne de soutien? 		
 façon de se servir des appareils ou dispositifs qui se trou fournisseur ou que ce dernier fournit autrement et qui po fourniture de biens, de services ou d'installations à une p 	urraient faciliter la	
 ce qu'il faut faire si une personne ayant un type particulie difficulté à avoir accès aux biens, aux services ou aux ins 		
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.49 : Formation	Apprenez-en davantage sur les ex respecter pour la question 6.a	<u>(igences à</u>
Commentaires au sujet de la question 6.a		
7. En cas de perturbation temporaire des biens, services ou installati personnes handicapées se servent, votre organisation avise-t-elle perturbation? * (Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)	\sim	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 91/11, par. 80.48 (1) : Avis de perturbation	Apprenez-en davantage sur les ex	<u>(igences à </u>
temporaire	respecter pour la question 7	
7.a. L'avis de perturbation indique-t-il tout ce qui suit? *		Oui Non
La raison de la perturbation?		
Sa durée prévue?		
 Une description des installations ou services de remplace disponibles, le cas échéant? 	ement qui sont	

Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.48 (2) : Avis de perturbation

temporaire
Commentaires
au sujet de la
question 7.a

Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 7.a

8.	Votre organisation exige-t-elle qu'une personne handicapée soit accorpersonne de soutien lorsqu'elle se trouve dans vos lieux? * (Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)	mpagnée d'une	○ Oui	Non
	e le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.47 (5) : Animaux d'assistance personnes de soutien	Apprenez-en davantage s respecter pour la questio		<u>s à</u>
	 8.a. Votre organisation fait-elle tout ce qui suit avant d'exiger qu'une soit accompagnée d'une personne de soutien dans vos lieux : * Consulter la personne handicapée? 	personne handicapée	○ Oui	○ Non
	 Déterminer que la présence d'une personne de soutien est r protéger la santé ou la sécurité de la personne handicapée o qui se trouvent dans les lieux? 			
	 Déterminer qu'il n'existe aucune autre façon de protéger la s la personne handicapée ou d'autres personnes qui se trouve 			
	Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.47 (5) : Animaux d'assistance et personnes de soutien Commentaires	Apprenez-en davantage s respecter pour la question		<u>s à</u>
	au sujet de la question 8.a			
No	ormes pour l'emploi			
9.	Votre organisation emploie-t-elle des personnes handicapées à qui vorrenseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur (Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)		Oui	Non
	e le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 (1) : Renseignements atifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail	Apprenez-en davantage s respecter pour la question		<u>s à</u>
	 9.a. Votre organisation examine-t-elle les renseignements individuali interventions d'urgence sur le lieu de travail dans toutes les situalités. Lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'organisment. 	ations suivantes? *	Oui	○ Non
	 Lorsque les besoins ou les plans généraux en matière de me d'adaptation pour l'employé font l'objet d'un examen? 			
	 Lorsque votre organisation procède à un examen de ses pol matière d'interventions d'urgence? 	itiques générales en		
	Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 (4): Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail	Apprenez-en davantage s respecter pour la questio		<u>s à</u>
	Commentaires au sujet de la question 9.a			

 9.b. Certains des employés à qui vous avez fourni des renseigne relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail ont-i (Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires) 		Oui	○ Non
<u>Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 (2) : Renseignements</u> relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail	Apprenez-en davantage s	ur les exigence	s à respecter
Commentaires au sujet de la question 9.b	podr la question 3.b		
9.b.i Votre organisation, avec le consentement de l'employ renseignements relatifs aux interventions d'urgence se personne désignée par l'employeur pour aider l'employeur	sur le lieu de travail à la	○ Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 (2): Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail	Apprenez-en davantage s respecter pour la question		<u>s à</u>
Commentaires au sujet de la question 9.b.i			
9.b.ii Les renseignements individualisés relatifs aux interve lieu de travail ont-ils été communiqués dès que cela e après que votre organisation ait pris connaissance du d'adaptation en raison du handicap de l'employé? *	est matériellement possible	○ Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 27 (3): Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail Commentaires au sujet de la question 9.b.ii	Apprenez-en davantage s respecter pour la question		<u>s à</u>
 onception des espaces publics Depuis le 1 janvier 2017, votre organisation a-t-elle construit ou rééléments suivants? * 	aménagé l'un des	Oui)Non
Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du publication de la company de la compan	lic		
Aires de jeu extérieures			
Stationnement hors voirie			
Comptoirs de service			
Guides de file d'attente fixes			
Aires d'attente			
(Si oui, veuillez répondre aux questions supplémentaires)			
e le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception s espaces publics	Apprenez-en davantage s respecter pour la questior		<u>s à</u>

10.a. Le cas échéant, les éléments nouvellement aménagés ou réamé les exigences générales énoncées dans les normes pour la conc publics? *		Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics	Apprenez-en davantage sur le respecter pour la question 10.	_	<u>; à</u>
Commentaires au sujet de la question 10.a			
10.b. Le plan d'accessibilité pluriannuel de votre organisation compren- consignes d'entretien préventif et d'urgence des éléments access espaces publics, et des mesures prévues pour faire face aux pert temporaires résultant du non-fonctionnement des éléments access	ibles dans les urbations	Oui	○ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.44 : Entretien des éléments accessibles Commentaires au sujet de la question 10.b	Apprenez-en davantage sur le respecter pour la question 10.		<u>; à</u>



Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

Catégorie d'organisme Entreprise ou organisme sans but lucratif

Répartition du nombre d'employés 50 et plus

Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance

vie

Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) 144324795

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

E. Résumé du rapport de conformité sur l'accessibilité

Vos réponses indiquent que votre organisme ne respecte pas l'ensemble des obligations des lois ontariennes en matière d'accessibilité. Vous avez indiqué une situation de non-conformité aux questions suivantes :

5.a Tous les sites Web de votre organisation se conforment-ils aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du Consortium World Wide Web (à l'exception des sous-titres en direct et des audio-descriptions préenregistrées)? Dans la boîte de commentaires, veuillez dresser la liste des noms complets et des adresses de votre contenu Web à la disposition du public, incluant les sites Web, les pages de médias sociaux et les applications.

Votre organisme doit se conformer à l'ensemble des exigences de la LAPHO. Un membre du personnel du ministère responsable de la conformité communiquera avec votre organisme relativement à son état de non-conformité pour vous aider à identifier les mesures requises pour que votre organisme soit conforme.